

LA GAZETTE D'ADELIA

*Les démarches C.L.S et C.T.G :
des outils structurants pour les politiques territoriales
sociales et de santé*



DANS CE NUMERO

1

Une logique commune

2

*Les complémentarités entre
C.L.S et C.T.G*

3

*Les enjeux pour les
collectivités locales*

4

*La méthodologie de mise en
œuvre*

Face à la complexité croissante des enjeux sociaux et sanitaires, les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle de plus en plus central dans la mise en œuvre des politiques publiques. Les inégalités sociales, les disparités territoriales et l'évolution des besoins des populations nécessitent une approche coordonnée, transversale et adaptée aux réalités locales.

Dans ce contexte, deux dispositifs occupent une place importante : le Contrat Local de Santé (C.L.S) et la Convention Territoriale Globale (C.T.G). Portés respectivement par les Agences Régionales de Santé (A.R.S) et les Caisses d'Allocations Familiales (Caf), ces outils visent à structurer l'action publique à l'échelle locale.

Bien que relevant de champs distincts (la santé pour le C.L.S, le social et la famille pour la C.T.G) ces deux démarches présentent de fortes complémentarités et constituent des leviers majeurs pour le développement territorial.

Le Contrat Local de Santé (C.L.S) : un outil de territorialisation des politiques de santé

Le Contrat Local de Santé est un dispositif mis en place afin de décliner les politiques de santé au plus près des territoires. Il repose sur un partenariat entre les collectivités territoriales et les Agences Régionales de Santé, avec pour objectif principal d'améliorer l'état de santé de la population.

Le C.L.S permet de définir des priorités d'action en fonction des besoins spécifiques du territoire. Il s'appuie sur un diagnostic local de santé, qui identifie les problématiques majeures : accès aux soins, prévention, santé mentale, vieillissement, ou encore santé environnementale.

Ce dispositif favorise une approche globale de la santé, en intégrant les déterminants sociaux, économiques et environnementaux. Il encourage également la coordination entre les différents acteurs : professionnels de santé, associations, établissements médico-sociaux, collectivités, etc.

Le C.L.S constitue ainsi un cadre stratégique permettant de structurer les actions et de renforcer la cohérence des interventions.





La Convention Territoriale Globale (C.T.G) : un cadre pour les politiques familiales et sociales

La Convention Territoriale Globale est un dispositif porté par les Caisses d'Allocations Familiales, qui vise à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique sociale et familiale.

Elle remplace progressivement les anciens contrats (contrat enfance jeunesse, contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, etc.) en proposant une approche plus globale et intégrée.

La C.T.G couvre un large champ d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion sociale, animation de la vie sociale. Elle permet de coordonner les actions et de mutualiser les ressources à l'échelle du territoire.

Comme le C.L.S, la C.T.G repose sur un diagnostic partagé, qui permet d'identifier les besoins des habitants et de définir des axes stratégiques. Elle se traduit ensuite par un plan d'action, co-construit avec les acteurs locaux.

Une logique commune : diagnostic, partenariat et projet de territoire

Malgré leurs spécificités, les démarches C.L.S et C.T.G reposent sur des principes communs. Tout d'abord, elles s'appuient sur une logique de diagnostic territorial. Cette étape est essentielle pour comprendre les besoins de la population et identifier les priorités d'action. Elle mobilise des données quantitatives (statistiques) et qualitatives (entretiens, concertation avec les acteurs).

Ensuite, ces dispositifs reposent sur une forte dimension partenariale. Ils impliquent une diversité d'acteurs, publics et privés, qui doivent travailler ensemble pour construire des réponses adaptées.

Enfin, C.L.S et C.T.G s'inscrivent dans une logique de projet de territoire. Ils permettent de définir une stratégie globale, cohérente et partagée, en lien avec les autres politiques publiques locales.

Les complémentarités entre C.L.S et C.T.G

L'un des enjeux majeurs pour les collectivités consiste à articuler les démarches C.L.S et C.T.G, afin d'éviter les doublons et de renforcer la cohérence des actions.

Le C.L.S se concentre principalement sur les questions de santé, tandis que la C.T.G aborde les dimensions sociales et familiales. Cependant, ces champs sont étroitement liés. Par exemple, la petite enfance, la parentalité ou encore la précarité sociale ont des impacts directs sur la santé des populations.

Une articulation efficace entre C.L.S et C.T.G permet donc de développer une approche globale, prenant en compte l'ensemble des déterminants de santé et de bien-être.

Cette complémentarité peut se traduire par des actions communes, telles que :

- Le soutien à la parentalité
- La prévention précoce dès la petite enfance
- L'accompagnement des publics vulnérables
- Le développement de services de proximité

Les enjeux pour les collectivités territoriales

La mise en œuvre des démarches C.L.S et C.T.G représente une opportunité pour les collectivités, mais aussi un certain nombre de défis.

Parmi les enjeux majeurs figure la coordination des acteurs. La multiplicité des intervenants peut rendre l'action publique complexe, nécessitant une gouvernance claire et des outils de pilotage efficaces.

La question des moyens humains et financiers est également centrale. La réussite de ces démarches repose sur la capacité des collectivités à mobiliser des ressources adaptées, notamment en matière d'ingénierie de projet.

Par ailleurs, il est essentiel de garantir la participation des habitants. Leur implication dans la définition des actions permet de mieux répondre à leurs besoins et de renforcer l'appropriation des projets.

Enfin, l'évaluation constitue un enjeu clé. Elle permet de mesurer l'impact des actions et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.



Méthodologie de mise en œuvre

La mise en place d'un C.L.S ou d'une C.T.G suit généralement plusieurs étapes.

La première consiste à réaliser un diagnostic territorial partagé. Cette étape mobilise les acteurs locaux et permet de poser un état des lieux précis.

La seconde étape correspond à la définition des axes stratégiques. Il s'agit de prioriser les actions en fonction des besoins identifiés.

La troisième étape concerne la mise en œuvre opérationnelle, à travers un plan d'action détaillé.

Enfin, une phase d'évaluation et de suivi permet d'assurer la cohérence et l'efficacité du dispositif dans le temps.

Perspectives et évolutions

Les démarches C.L.S et C.T.G sont appelées à se développer et à se renforcer dans les années à venir. Elles répondent en effet à une nécessité croissante de territorialisation des politiques publiques.

L'un des enjeux futurs réside dans le renforcement de leur articulation, afin de construire des politiques encore plus intégrées. Cela suppose une coordination accrue entre les institutions, mais aussi une simplification des dispositifs pour les rendre plus lisibles.

Par ailleurs, l'innovation territoriale constitue un levier important. Les collectivités sont encouragées à expérimenter de nouvelles approches, adaptées aux spécificités locales.

Enfin, la prise en compte des transitions (démographique, sociale, écologique) devra être intégrée dans les stratégies territoriales, afin de répondre aux défis de demain.

En conclusion

Les démarches de Contrat Local de Santé (C.L.S) et de Convention Territoriale Globale (C.T.G) constituent aujourd'hui des outils incontournables pour les collectivités territoriales. Elles permettent de structurer l'action publique, de renforcer les partenariats et de mieux répondre aux besoins des populations.

Leur articulation représente un enjeu stratégique majeur, en permettant de développer une approche globale et cohérente des politiques sociales et de santé.

Dans un contexte de mutations profondes des territoires, ces dispositifs offrent un cadre pertinent pour construire des politiques publiques plus efficaces, plus lisibles et plus proches des citoyens.

